



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

MARCHE DE CONTROLE TECHNIQUE
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

ACTE D'ENGAGEMENT

POUVOIR ADJUDICATEUR : Ville de BACCARAT

OPERATION : Musée du flacon et du parfum

OBJET DU MARCHE : Mission de bureau de contrôle pour la réhabilitation du château de Gondrecourt en vue de son aménagement en musée du flacon et du parfum

Maître d'ouvrage : Ville de Baccarat

Adresse : 2 rue Adrien Michaut 54120 BACCARAT

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret du 25 mars 2016 :

Marion SANCIAUME (marion.sanciaume@ville-baccarat.fr)

Comptable assignataire : Mme la comptable du Trésor Public, 2 rue Adrien Michaut 54120 BACCARAT

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE CONTROLEUR EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)	3
ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE CONTROLEUR EST UNE PERSONNE MORALE)	3
ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE CONTROLEUR EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)	4
ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DU MARCHE.....	6
2.1 Objet de l'intervention du contrôleur technique.....	6
2.2 Eléments d'appréciation de l'opération et conditions d'intervention du titulaire.....	6
2.3 Délais d'exécution et durée du marché	7
2.4 Conditions d'exécution	8
2.5 Responsable technique.....	8
2.6 Dossiers à fournir en cours d'exécution de la mission.....	8
2.7 Reconduction	9
ARTICLE 3 - MISSIONS DU CONTROLEUR TECHNIQUE	9
ARTICLE 4 - SOUS-TRAITANCE.....	9
ARTICLE 5 - FORME DES PRIX ET MONTANT DE L'OFFRE	10
5.1 Forme des prix.....	10
5.2 Montant de l'offre	10
5.3 Décomposition du prix forfaitaire par mission et par cotraitant en cas de groupement conjoint	11
5.4 Conséquence financière de la non-exécution ou de l'exécution d'une tranche optionnelle	13
ARTICLE 6 - REGLEMENT DES COMPTES.....	13
6.1 Délai de règlement.....	13
6.2 Avance	14
6.3 Modalités de paiement	14
ARTICLE 7 - PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT.....	15
ARTICLE 8 - ACCEPTATION DE L'OFFRE.....	16
ANNEXES	17

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE CONTROLEUR EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le contrôleur technique"

M..... agissant en mon nom personnel,
domicilié à

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément au CCATP :

Téléphone :

- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions clauses et prescriptions des documents visés ci dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, bénéficiaire, conformément à la réglementation en vigueur, des compétences obligatoires (Agrément ministériel),
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent-vingt) jours à compter de la date de réception des offres finales, soit **le 18 décembre 2017 à 12 h 00**.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE CONTROLEUR EST UNE PERSONNE MORALE)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le contrôleur technique »

M.....
agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément au CCATP :

Téléphone :

Forme de la société..... Capital

- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre,
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, bénéficiaire, conformément à la réglementation en vigueur, des compétences obligatoires (Agrément ministériel),
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent-vingt) jours à compter de la date de réception des offres finales, soit le **18 décembre 2017 à 12 h 00**.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE CONTROLEUR EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement solidaire dans le cas où il n'aurait pas candidaté sous cette forme.

NOUS soussignés,

cotraitants conjoints,

cotraitants solidaires,

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après désignées dans le marché sous le nom "le contrôleur technique »

• 1^{er} **cocontractant**

(cas d'une personne morale)

M

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..... Capital

- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M..... agissant en mon nom personnel,

domicilié à

- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

La société (Cas de la personne morale) représentée par M.....

ou Monsieur (Cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le **mandataire du groupement solidaire de chacun des membres du groupement** pour ses obligations contractuelles à l'égard de la maîtrise d'ouvrage,

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément au CCATP :

.....

Téléphone :

• **2ème co-contractant**

(cas d'une personne morale)

M

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..... Capital

- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M..... agissant en mon nom personnel,
domicilié à

.....

- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

• **3° cocontractant**

(cas d'une personne morale)

M

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..... Capital

- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M..... agissant en mon nom personnel,
domicilié à

.....

- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Techniques et Particulières et des documents qui y sont mentionnés à l'acte d'engagement,

- NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,
- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, bénéficiaire, conformément à la réglementation en vigueur, des compétences obligatoires (Agrément ministériel),
- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons sont titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités qu'elles encourent :

1^{er} cocontractant

2^{ème} cocontractant

3^{ème} cocontractant

Compagnie :

N° police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent-vingt) jours à compter de la date de réception des offres finales, soit le **18 décembre 2017 à 12 h 00**.

ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DU MARCHÉ

2.1 Objet de l'intervention du contrôleur technique

Le présent marché est un marché unique subdivisés en deux lots, l'intervention du contrôleur technique a pour objet l'exécution des missions définies ci-après à l'article 3.

Décomposition du marché en tranches

Le marché de réhabilitation du château de Gondrecourt et son aménagement en musée est découpé en une tranche ferme et 2 tranches optionnelles définies comme suit :

- Tranche ferme : réhabilitation du château de Gondrecourt et aménagement en musée du flacon et du parfum
- Tranche optionnelle 1 : espaces et environnement urbain
- Tranche optionnelle 2 : parking

2.2 Eléments d'appréciation de l'opération et conditions d'intervention du titulaire

- Montant estimé des travaux (HT) :
 - Tranche ferme : 8 225 500 € HT
 - Tranche optionnelle 1 : 91 000 € HT
 - Tranche optionnelle 2 : 465 000 € HT
- Durée prévisible d'intervention du contrôleur technique :
 - Pour la tranche ferme : à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement ou au plus tard après la levée de la dernière réserve des marchés de travaux si celle-ci a lieu lors de la prolongation du délai de garantie.
 - Pour les tranches optionnelles : le délai global est de 36 mois à compter de l'ordre de service dont la date n'est pas définie à ce jour, s'agissant d'une tranche conditionnelle.
- Date prévue pour le début de l'intervention du contrôleur technique : par ordre de service
- Délai prévu pour l'exécution des études : selon avancement des travaux
- Date prévue pour le début des travaux : mars 2019
- Délai prévu pour l'exécution des travaux : selon avancement des travaux
- Nombre d'entreprises (y compris sous-traitants) prévisible : à déterminer après attribution des marchés publics
- Nombre de lots techniques : à déterminer après attribution des marchés publics

2.3 Délais d'exécution et durée du marché

• Délai d'établissement des documents à fournir par le titulaire :

Prestations demandées	Délai de délivrance des documents	Point de départ
Phase conception		
DIAG	1 semaine	A la remise des documents par le maître d'oeuvre
APS	1 semaine	A la remise de l'APS par le maître d'oeuvre
APD	1 semaine	A la remise de l'APD par le maître d'oeuvre
PRO	1 semaine	A la remise du DCE par le maître d'oeuvre
ACT	1 semaine	A la remise des documents par le maître d'oeuvre
Phase document d'exécution		
Examen des documents d'exécution fournis par les entreprises	8 jours	A compter des réceptions des documents des éléments de Visa/EXE et DET
Participation à des réunions de mise au point techniques	4 jours ouvrés	Suivant la programmation nécessaire par phase d'éléments de Visa/Exe et DET
Phase de réalisation		
Visites de chantier	Dans les 3 jours ouvrés	Selon visites
Visites inopinées de chantier	Dans les 3 jours ouvrés	Selon visites
Réunions de chantier	Dans les 3 jours ouvrés	Selon réunions
Phase réception		
Participation à la réception de chantier		
Etablissement des rapports finaux	1 semaine	A compter de la prononciation de la réception de chantier par le maître d'ouvrage
Etablissement de l'attestation de vérification de l'accessibilité des personnes handicapées	8 jours	A compter de la prononciation de la réception de chantier par le maître d'ouvrage
Phase de garantie de parfait achèvement		
Etablissement de fiches de levée de réserves		A compter de la levée des réserves
Participation à la visite de réception de la commission de sécurité		

Les modalités d'acceptation par le maître d'ouvrage des documents produits par le titulaire sont par le CCATP.

Le marché est un marché à tranches

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché est fixée à 36 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les prestations.

Les prestations s'achèveront à l'expiration du délai de garantie ou au plus tard après la levée de la dernière réserve des marchés de travaux si celle-ci a lieu lors de la prolongation du délai de garantie dans les conditions fixées à l'article 15 du CCAP.

Les délais d'exécution de chacune des tranches sont fixés comme suit :

- Tranche ferme : 24 mois à compter de la notification du marché ou de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage comme indiqué ci-dessus.
- Tranche optionnelle 1 : 36 mois à compter de l'ordre de service de démarrage
- Tranche optionnelle 2 : 36 mois à compter de l'ordre de service de démarrage

Les délais d'exécution des tranches optionnelles partent à compter de la date fixée, soit par la décision d'affermissement de chacune des tranches qui sera notifiée au titulaire, soit par l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations de la tranche considérée.

Délais limites d'affermissement des tranches optionnelles à compter de l'origine du délai contractuel de la tranche ferme ou date limite d'affermissement :

- Tranche optionnelle 1 : 60 mois
- Tranche optionnelle 2 : 60 mois

Si la décision d'affermissement d'une tranche optionnelle n'a pas été notifiée dans ce délai, le maître de l'ouvrage et le titulaire du marché sont, à l'expiration de ce délai, déliés de toute obligation pour cette tranche, sans préjudice de l'application des indemnités d'attente ou de dédit dans les conditions définies au présent marché le cas échéant.

→ Indemnité d'attente :

Il ne sera pas fait application d'une indemnité d'attente.

2.4 Conditions d'exécution

Le contrôle technique interviendra dans les conditions fixées par le CCTG de contrôle technique approuvé par le décret n°99-443 du 28 mai 1999, ainsi que par la NORME NF P 03-100

2.5 Responsable technique

Dès la notification du présent marché, le contrôleur technique désigne le responsable technique qualifié pour signer au cours de l'exécution du marché les avis et rapports de contrôle technique.

Tout changement de responsable technique qualifié devra être notifié immédiatement à la personne responsable du marché.

2.6 Dossiers à fournir en cours d'exécution de la mission

Les documents à remettre par le titulaire au cours de l'exécution du marché sont définis par le CCATP et seront remis en :

- Support papier
- Support dématérialisé transmis par voie électronique à l'adresse : marion.sanciaume@ville-baccarat.fr
- Pour satisfaire à cette obligation tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants (*texte à adapter selon les circonstances*) :
 - standard .zip
 - Adobe® Acrobat® .pdf
 - Rich Text Format .rtf
 - doc ou .xls ou .ppt
 - le cas échéant, le format DWF
 - ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif

- Le titulaire est invité à :
 - ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
 - ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
 - traiter les fichiers constitutifs de ses études par un anti-virus.
- En cas de difficulté de récupération ou détection de virus, le titulaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour transmettre au maître d'ouvrage ou son représentant, l'ensemble de ces données soit par la voie électronique, soit sur un support physique électronique lisible et sain dans un délai de 2 jours ouvrables. En cas de retard dans la transmission de ce support, le maître d'ouvrage ou son représentant se réserve, s'il y a lieu, l'application de pénalités de retard pour l'élément d'études concerné. Il appartiendra au titulaire de s'assurer que la transmission de ces documents sous la forme dématérialisée a bien été effectuée auprès des intéressés.
- Le titulaire diffusera ces documents aux intervenants : à la maîtrise d'ouvrage, à la maîtrise d'œuvre, à l'OPC, aux entreprises, au SPS.

2.7 Reconduction

Le marché pourra être reconduit deux fois.

La reconduction sera notifiée par écrit à l'initiative du maître d'ouvrage au plus tard un mois avant l'expiration du marché. Le titulaire ou le groupement d'entreprise ne pourra pas refuser cette (ces) reconduction (s).

ARTICLE 3 - MISSIONS DU CONTROLEUR TECHNIQUE

- Domaine Bâtiment neuf et Réhabilitation
- Missions : Le contrôleur technique est titulaire de la mission composée minimale telle que définie à l'article 3 du CCATP.
- La mission du contrôleur technique comprend également les missions complémentaires identifiées à l'article 4 du CCATP.
- Solidité des ouvrages avoisinants x oui

Mission du marché par tranches :

Missions	Tranche ferme	Tranche optionnelle 1	Tranche optionnelle 2
DIAG	X		
APS	X		
APD	X		
PRO	X		
ACT	X	X	X
PRO	X	X	X
ACT	X	X	X
VISA	X	X	X
EXE	X	X	X
DET	X	X	X
AOR	x	x	x

ARTICLE 4 - SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance n'est pas autorisée.

ARTICLE 5 - FORME DES PRIX ET MONTANT DE L'OFFRE

5.1 Forme des prix

Le présent marché est passé à prix ferme non actualisable.

Les modalités de prix sont fixées à l'article 10 du CCATP.

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur, à la date d'attribution du marché.

5.2 Montant de l'offre

Les prestations du contrôleur technique seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire basé sur les conditions économiques définies ci-dessus.

Montant forfaitaire Hors T.V.A :

Montant T.V.A au taux de % :

Montant TTC :

Montant TTC (en lettres) :

La décomposition du prix par tranche est la suivante :

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Tranche ferme			
Tranche optionnelle 1			
Tranche optionnelle 2			

• Tranche ferme - *en toutes lettres*

. montant H.T. :

. au taux de T.V.A. de :% Montant :

. montant T.T.C. :

• Tranche optionnelle I - *en toutes lettres*

. montant H.T.:

. au taux de T.V.A. de :% Montant :

. montant T.T.C. :

• Tranche optionnelle II - *en toutes lettres*

. montant H.T. :

. au taux de T.V.A. de :% Montant :

. montant T.T.C. :

• TOTAL GENERAL - *en toutes lettres*

. montant H.T. :

. au taux de T.V.A. de :% Montant :

. montant T.T.C. :

Le montant de l'offre comprend l'ensemble des dépenses nécessaires à l'exécution du marché telles que visites des lieux, réunions avec la maîtrise d'œuvre, visites de chantier, déplacements, réunions avec la maîtrise d'ouvrage, etc.

Cette rémunération comprend le nombre de vacations nécessaires à la bonne réalisation de la mission et les déplacements correspondants pendant la période de garantie de parfait achèvement. Si le maître de l'ouvrage demande des vacations et des déplacements supplémentaires pendant cette période, ils seront rémunérés par application des prix figurant dans la décomposition du prix global et forfaitaire, pour la catégorie de personnels techniques concernée.

Versement de la rémunération du mandataire du groupement :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

5.3 Décomposition du prix forfaitaire par mission et par cotraitant en cas de groupement conjoint

En cas d'entreprise unique

Missions	MONTANT HT
1 - Conception : APS (réunions et rapport)	
1 - Conception : APD (réunions et rapport)	
1 - Conception : Rapport sur DCE.	
1 – Conception : ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)	
2 – Exécution : visa documents et réunions	
3 – Suivi de chantier (visites et réunions)	
4 - Vérifications finales et attestations	
5 - Période de garantie de parfait achèvement	
6 – Prestations complémentaires :	
6 – 1 : interventions préalables au contrôle de l'opération de réhabilitation	
6 – 2 :	
TOTAL HT :	

En cas de groupement conjoint

Missions	Cotraitant 1 :	Cotraitant 2 :	MONTANT TOTAL	HT
1 - Conception : APS (réunions et rapport)				
1 - Conception : APD (réunions et rapport)				
1 - Conception : Rapport sur DCE.				
1 – Conception : ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)				
2 – Exécution : visa documents et réunions				
3 – Suivi de chantier (visites et réunions)				
4 - Vérifications finales et attestations				
5 - Période de garantie de parfait achèvement				
6 – Prestations complémentaires :				
6 – 1 : interventions préalables au contrôle de l'opération de réhabilitation				
6 – 2 :				
TOTAL HT :				

Décomposition des prix par tranches :**En cas d'entreprise unique :**

Mission	Tranche ferme	Tranche optionnelle 1	Tranche optionnelle 2	MONTANT TOTAL HT
1 - Conception : APS (réunions et rapport)				
1 - Conception : APD (réunions et rapport)				
1 - Conception : Rapport sur DCE.				
1 – Conception : ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)				
2 – Exécution : visa documents et réunions				
3 – Suivi de chantier (visites et réunions)				
4 - Vérifications finales et attestations				
5 - Période de garantie de parfait achèvement				
6 – Prestations complémentaires : 6 – 1 : interventions préalables au contrôle de l'opération de réhabilitation 6 – 2 :				
TOTAL RECAPITULATIF HT				

En cas de groupement conjoint

Missions	Cotraitant 1 :	Cotraitant 2 :	MONTANT TOTAL HT
TRANCHE FERME			
1 - Conception : APS (réunions et rapport)			
1 - Conception : APD (réunions et rapport)			
1 - Conception : Rapport sur DCE.			
1 – Conception : ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)			
2 – Exécution : visa documents et réunions			
3 – Suivi de chantier (visites et réunions)			
4 - Vérifications finales et attestations			
5 - Période de garantie de parfait achèvement			
6 – Prestations complémentaires : 6 – 1 : interventions préalables au contrôle de l'opération de réhabilitation			

TRANCHE OPTIONNELLE 1			
Missions	Cotraitant 1 :	Cotraitant 2 :	MONTANT HT TOTAL
1 – Conception : ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)			
1 - Conception : Rapport sur DCE.			
2 – Exécution : visa documents et réunions			
3 – Suivi de chantier (visites et réunions)			
4 - Vérifications finales et attestations			
5 - Période de garantie de parfait achèvement			
6 – Prestations complémentaires :			
TRANCHE OPTIONNELLE 2			
1 - Conception : ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)			
1 - Conception : Rapport sur DCE.			
2 – Exécution : visa documents et réunions			
3 – Suivi de chantier (visites et réunions)			
4 - Vérifications finales et attestations			
5 - Période de garantie de parfait achèvement			
6 – Prestations complémentaires :			
TOTAL HT :			

5.4 Conséquence financière de la non-exécution ou de l'exécution d'une tranche optionnelle : application d'une indemnité de dédit ou d'un rabais

5.4.1 Indemnité de dédit en cas de non-exécution d'une tranche optionnelle

En cas de non-exécution d'une tranche optionnelle :

Il ne sera pas fait application d'une **indemnité de dédit**.

5.4.2 Rabais en cas d'exécution d'une tranche optionnelle

En cas d'exécution d'une tranche optionnelle :

Il ne sera pas fait application d'un **rabais**.

ARTICLE 6 - REGLEMENT DES COMPTES

6.1 Délai de règlement

Le délai de paiement des acomptes, des règlements partiels définitifs éventuels et du solde est de 30 jours à compter de la réception des éléments de la mission, réception validée par le maître d'ouvrage ou son représentant.

Le représentant du maître d'ouvrage est chargé des vérifications et contrôles définis au CCATP concernant les paiements.

€ HT	%	Facturation
		Phase conception
	10	Dès la remise d'avis définitif du contrôleur se rapportant aux éléments APS et APD
	20	Remise du rapport se rapportant aux documents éléments PRO
		Phase réalisation
	10	Début des travaux
	10	Milieu du chantier
		Phase réception
	10	Réception des travaux
	10	Rapport final
	10	Attestation
		Phase de garantie du parfait achèvement
	10	Levée des réserves
	10	Après accord de la commission de sécurité
	100	Total de la mission

6.2 Avance

Le marché ne fait pas l'objet d'une avance.

6.3 Modalités de paiement

Cas d'un titulaire unique

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par : virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

DESIGNATION DU TITULAIRE
Nom de l'entreprise
Raison sociale
Adresse
Référence compte bancaire

Cas d'un groupement solidaire sans répartition des paiements

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par :

- virement sur un compte ouvert au nom du mandataire solidaire (joindre un RIB)
 virement sur un compte commun ouvert au nom du groupement solidaire (joindre un RIB)

DESIGNATION DU MANDATAIRE
Nom de l'entreprise
Raison sociale
Adresse
Référence compte bancaire

☐ Cas d'un groupement solidaire avec répartition des paiements

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessous par : virement établi à l'ordre de chacun des membres du groupement solidaire (joindre les RIB)

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

DESIGNATION DU COTRAITANT	PRIX TTC Préciser les tranches le cas échéant
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	

ARTICLE 7 - PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles 51 à 54 du décret du 25 mars 2016.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les attestations d'assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCATP.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'enveloppe contenant sa candidature ou son offre, l'attestation d'assurance civile professionnelle en cours de validité, sera à remettre dans les quinze jours suivant la notification de l'attribution.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul exemplaire original

A le

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, mandataire(ou des) prestataire(s)

ARTICLE 8 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

La présente offre est acceptée.

A

Le

Le pouvoir adjudicateur

Signature :

Liste des pièces en annexe :

- ANNEXE 1 : PROJET DE CADRE DE DECOMPOSITION DU TEMPS D'INTERVENTION ET DU PRIX FORFAITAIRE - TRANCHE FERME
- ANNEXE 1 : PROJET DE CADRE DE DECOMPOSITION DU TEMPS D'INTERVENTION ET DU PRIX FORFAITAIRE - TRANCHES OPTIONNELLES

- ANNEXE 1 – PROJET DE CADRE DE DECOMPOSITION DU TEMPS D'INTERVENTION ET DU PRIX FORFAITAIRE – Tranche ferme

Désignation de l'opération : Réhabilitation du château de Gondrecourt en vue de son aménagement en musée du flacon et du parfum

Décomposition du temps prévisionnel d'intervention (en nombre de jours) pour la tranche ferme

PHASE DE MISSION	SPECIALISTE		INGENIEUR		TECHNICIEN		TOTAL	
	Temps (jours)	Prix unitaire HT	Temps (jours)	Cout jour	Temps (jours)	Cout jour	jour	honoraires
1 - Conception : APS (réunions et rapport)								
1 - Conception : APD (réunions et rapport)								
1 - Conception : ACT (assistance passation contrats)								
1 - Conception : Rapport sur DCE.								
2 – Exécution : visa documents et réunions								
3 – Suivi de chantier (visites et réunions)								
4 - Vérifications finales et attestations								
5 - Période de garantie de parfait achèvement								
6 – Prestations complémentaires : 6 – 1 : interventions préalables au contrôle de l'opération de réhabilitation 6 – 2 :								

- **ANNEXE 2 – PROJET DE CADRE DE DECOMPOSITION DU TEMPS D'INTERVENTION ET DU PRIX FORFAITAIRE – Tranches conditionnelles**

Désignation de l'opération : Réhabilitation du château de Gondrecourt en vue de son aménagement en musée du flacon et du parfum

- Décomposition du temps prévisionnel d'intervention (en nombre de jours) pour les tranches conditionnelles

PHASE DE MISSION	SPECIALISTE		INGENIEUR		TECHNICIEN		TOTAL	
	Temps (jours)	Prix unitaire HT	Temps (jours)	Cout jour	Temps (jours)	Cout jour	jour	honoraires
Tranche conditionnelle 1								
1 - Conception : ACT (assistance passation contrats)								
1 - Conception : Rapport sur DCE.								
2 – Exécution : visa documents et réunions								
3 – Suivi de chantier (visites et réunions)								
4 - Vérifications finales et attestations								
5 - Période de garantie de parfait achèvement								
6 – Prestations complémentaires : 6 – 1 : interventions préalables 6 – 2 :								

PHASE DE MISSION	SPECIALISTE		INGENIEUR		TECHNICIEN		TOTAL	
	Temps (jours)	Prix unitaire HT	Temps (jours)	Cout jour	Temps (jours)	Cout jour	jour	honoraires
Tranche conditionnelle 2								
1 - Conception : ACT (assistance passation contrats)								
1 - Conception : Rapport sur DCE.								
2 – Exécution : visa documents et réunions								
3 – Suivi de chantier (visites et réunions)								
4 - Vérifications finales et attestations								
5 - Période de garantie de parfait achèvement								
6 – Prestations complémentaires : 6 – 1 : interventions préalables 6 – 2 :								